

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 avril 2015**

Convocation du 3 avril 2015

Le dix avril deux mille quinze à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'Aillant sur Milleron, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Lysiane CHAPUIS, Maire.

Présents : Mme Lysiane CHAPUIS, Mme Karine CAILLIERE-GAUTIER, M. Michel FOURNIER, M. Gérard NAUDIN, M. Jordan JACHIMOWICZ, M. Jonathan LEFRANC, Mme Christine PASQUET, Mme Elizabeth GROENEWEG, M. Jean-Yves BRAULT, M. Jacques MEHAY.

Absent excusé :

Mme Muguette BOURDOIS représentée par M. Michel FOURNIER

Secrétaire de séance : Mme Christine PASQUET

Le procès-verbal de la séance du 20 février 2015 est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DE LA COMMUNE

Mme le Maire présente le compte de gestion 2014 établi par le Trésor public de Châtillon-Coligny.

Le compte de gestion fait apparaître :

– un excédent de fonctionnement de	58 425,98 €
– un déficit d'investissement de	3 843,17 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le compte de gestion.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DE LA COMMUNE

Mme le Maire procède à la lecture et l'analyse du compte administratif.

Le compte administratif fait apparaître :

– un excédent de fonctionnement de	58 425,98 €
– un déficit d'investissement de	3 843,17 €

Après lecture de ces documents Mme le Maire sort de la salle.

M. Jacques Méhay sollicite l'avis du conseil.

Au vu des résultats,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le compte administratif.

AFFECTATION DU RESULTAT 2014 DE LA COMMUNE

Vu l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2014 de 58 425.98 €

Vu le déficit d'investissement de l'exercice 2014 de 3 843.17 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter :

- en section de fonctionnement (au compte 002)	54 582.81 €
- en section d'investissement (au compte 1068)	3 843.17 €
- en section d'investissement (au compte 001)	3 843.17 €

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE les subventions suivantes :

Association	Somme allouée	Association	Somme allouée
Les Amis du Musée	40,00 €	Les Estivales Puisaye Forterre	400,00 €
Office de Tourisme de Châtillon	50,00 €	USEP école de St Maurice sur Aveyron	40,00 €
Festivox	100,00 €	CERCIL	40,00 €
SLC	100,00 €	L'art en Sens	100,00 €

Certaines subventions jusqu'à présent à la charge de la commune ont été affectées au CCAS (associations "sociales", autour de la santé, de la famille...)

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2015

Sur proposition de Mme le Maire,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2014 et de les reconduire à l'identique sur 2015 soit :

- Taxe d'habitation 8,39 %
- Foncier bâti 11,36 %
- Foncier non bâti 43,95 %

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 DE LA COMMUNE

Discussion est faite autour des investissements 2015, à savoir :

- Salle de visioconférence à l'attention prioritairement des administrés,
- Terrasse devant la boulangerie,
- Normes d'accessibilité dans les bâtiments communaux,
- Toilettes aux normes handicapés : place de l'église, commerce, cour de la mairie.

Ceci étant exposé, Mme le Maire donne lecture du budget primitif 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le budget primitif 2015 qui s'équilibre :

- en fonctionnement à la somme de 302 802.21 €
- en investissement à la somme de 59 041.97 €

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DU BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITES "VILLAGE D'ARTISANS"

Mme le Maire présente le compte de gestion 2014 établi par le Trésor public de Châtillon-Coligny.

Le compte de gestion fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 288,17 €
- un excédent d'investissement de 28 905,98 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le compte de gestion.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITES "VILLAGE D'ARTISANS"

Mme le Maire procède à la lecture et l'analyse du compte administratif.

Le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 288,17 €
- un excédent d'investissement de 28 905,98 €

Après lecture de ces documents Mme le Maire sort de la salle.

M. Jacques Méhay sollicite l'avis du conseil.

Au vu des résultats,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le compte administratif.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 DU BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITES "VILLAGE D'ARTISANS"

Mme le Maire donne lecture du budget primitif 2015, du budget annexe de la zone d'activités "village d'artisans".

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le budget primitif 2015 qui s'équilibre :

- en fonctionnement à la somme de 304 788.17 €
- en investissement à la somme de 510 000.00 €

AFFAIRES DIVERSES

Pays Gâtinais

Christine Pasquet en tant que vice-présidente du Pays Gâtinais nous informe du projet plan régional.

Théâtre

Mme le Maire rappelle la soirée "théâtre comique" animée par l'association LAC, le vendredi 24 avril prochain.

14 juillet

La commission 14 juillet se réunira le vendredi 17 avril à 20h.

Eco-kart

Ateliers les mercredis 29 avril et 5 mai de 10h à 16h, avec le conseil municipal junior pilotés par les animateurs de la MRJC et Jacques Méhay pour la commune. D'autres ateliers auront lieu le samedi matin avant le Festikart du 27 juin 2015.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 23h00.